

# 11

## Les pouvoirs locaux à Birnin Lallé

Abdoulaye Mohamadou

L'option de l'État du Niger pour une décentralisation intégrale basée sur les cantons sédentaires et certains groupements nomades a donné aux enjeux sociaux et politiques locaux une dimension nouvelle. Le contrôle du pouvoir, des populations et des territoires devient une source de compétition entre les différents acteurs. Ce chapitre a pour objectif de rendre compte des dynamiques suscitées au sein des arènes locales par le processus de décentralisation dans le canton de Birnin Lallé au centre du Niger.

La collecte et l'analyse des données se basent sur une approche historique et socio-anthropologique à partir d'une enquête menée dans l'arrondissement de Dakoro (aujourd'hui préfecture). L'état actuel des rapports de force est le résultat de la trajectoire historique des différents groupes qui peuplent l'arrondissement, des familles régnautes, et des différents événements politiques et économiques qui ont jalonné le siècle. Il s'agit de repérer les permanences, les alliances, les ruptures. C'est pourquoi nous avons choisi de faire tout d'abord une histoire croisée du peuplement de l'arrondissement et des chefferies du canton de Birnin Lallé. Cette histoire révèle les actions et les acteurs qui ont joué un rôle important dans la vie politique locale depuis la conquête coloniale jusqu'à la veille de la décentralisation. Une seconde partie, centrée sur les enjeux, permettra de saisir les interactions entre les différents acteurs et les stratégies qu'ils développent face à la décentralisation.

### Histoire du peuplement de l'arrondissement : une occupation récente

Le peuplement actuel de Dakoro s'est progressivement mis en place à partir des années 1930 et l'administration coloniale y a joué un rôle important. Dans la mémoire collective, le nom de Dakoro est souvent associé à celui de Maurice Vilmin, dit Maï Bougé, fondateur de la ville et premier administrateur colonial de la subdivision de Dakoro. « *A l'époque pré-coloniale, ce fut un « no man's land », avec peu de ressources en eau, situé entre les territoires de plusieurs confédérations : en particulier Kel Gress, Kel Fervan et Inwellemenden [...] Le creusement de puits jusqu'à une profondeur de 30 à 40 mètres, à partir de cette époque, a permis durant toute l'année l'occupation de ces terres qui auparavant n'avaient*

*été habitées qu'en saison des pluies. Des familles appartenant à différentes confédérations touarègues et à d'autres groupes ethniques – Arabes, Peuls (Fulani), Hausa – ont progressivement migré vers cette région durant les années trente et quarante, encouragées par une administration qui souhaitait démanteler les groupements politiquement les plus importants » (Oxby 1996).*

Avant la création de la subdivision, la région était une zone refuge pour les populations fuyant les exactions coloniales et l'arbitraire des chefs locaux.

Mais il y a eu surtout une migration économique massive des populations hausa, touarègue et peule à la recherche des terres de culture et de pâturage. La majorité des villages au sud de la Tarka ont été créés entre 1930 et 1950 (Rey 1989).

L'arrondissement de Dakoro est donc une zone de convergence de différents groupes socio-linguistiques qui se sont séparés de leurs groupes d'origine pour des raisons économiques, politiques et administratives. Tous les groupes qui y vivent ont leur épice centre hors de l'arrondissement.

Les Hausa de Dakoro se subdivisent en deux groupes : les Gobirawa et les Aderawa. Les premiers viennent du Gobir. Leur remontée vers le nord s'est faite en deux temps : une première fois obligés de se replier après la prise de leur capitale Alkalawa en 1809 par les Peuls jihadistes d'Ousman Dan Fodio, et une deuxième fois à la recherche de terres agricoles. C'est dans le cadre de ce dernier mouvement qu'ils vont se disséminer au Nord de Birnin Lallé, une de leurs anciennes capitales. Ils viennent essentiellement de Tibiri pour les *Gobirawa N'Goulbi* (« ceux de la vallée ») et de Madaoua pour les *Gobirawa N'Tudu* (« ceux de la dune »).

Les Aderawa, qui donneront le premier chef de canton de Birnin Lallé, viennent de l'Ader à l'Ouest. Ils sont commerçants et agriculteurs. Ils font partie des premiers groupes à s'installer dans la ville de Dakoro après son érection comme chef-lieu de la subdivision (Rey 1989). Le choix de l'administration coloniale de nommer le chef de canton au sein de ce groupe a certainement joué un rôle important dans l'arrivée de nouveaux migrants.

Les Touaregs se subdivisent en quatre groupes. Les Tagamawa, hausaphones, peuplent tout l'arrondissement, et en particulier le canton de Kornaka. Les Kel Gress viennent de la région de Madaoua. La recherche des pâturages serait à l'origine de leur migration. On les retrouve un peu partout avec de fortes concentrations au Sud (canton de Kornaka où ils se sont imposés aux Tagamawa) et au centre, dans la vallée de la Tarka. Les Kel Ferwan sont venus de l'Aïr à la suite des guerres qu'a connues cette région et pour se soustraire aux impôts et à leurs chefs (Oxby 1996). Ils sont localisés à Gadébeji dans le poste administratif de Bermo. Le quatrième groupe, moins important politiquement, est constitué de différents segments venus de l'Azawak notamment des Kel Timerkest et des Ibadeydayan.

Les Peuls comprennent deux groupes. D'un côté, les *Farfaru* (Peuls blancs en hausa), originaires de la région de Sokoto au Nigeria qui ont d'abord séjourné dans la région de Tahoua (Tchinahare) avant de s'installer une première fois à Kornaka, puis définitivement à Korahane et Dakoro. Le second groupe est constitué de Peuls wodaabé ou bororo principalement, présents dans la zone avant l'arrivée des Français. Ils occupent actuellement la région de Bermo dans le poste administratif du même nom.

Ces divers groupes ont occupé l'espace en même temps que s'installait l'administration coloniale, et celle-ci a essayé de les organiser et de les administrer au mieux de ses intérêts. C'est ainsi que, dans le cadre de la réorganisation administrative qui a érigé Dakoro en subdivision en 1947, un nouveau découpage territorial a été opéré et de nouveaux chefs de canton et de tribu ont été élus ou nommés.

### ***Les chefferies traditionnelles du canton: une faible profondeur historique***

Sur le territoire du canton coexistent trois chefferies : le chef de canton de Birnin Lallé ; le chef de groupement peul, le *sarkin rafi*, et le chef de groupement touareg kel gress d'Azagor. Ce qui frappe en premier lieu c'est le caractère récent des chefferies du canton. La chronologie ne va pas au-delà la période coloniale.

#### *La chefferie de canton de Birnin Lallé*

Birnin Lallé est une ancienne capitale du Gobir (Hama 1967). Les vestiges de l'ancienne cité sont encore visibles à quelques mètres de l'actuel village. Elle a été abandonnée lors de la pénétration des Gobirawa vers le sud, puis réoccupée dans les années 1920 par un groupe gobirawa venu de Tibiri.

À l'arrivée des Français, Birnin Lallé était le seul gros village de la région, avec un marché et une mare semi-permanente. Le village était devenu un lieu d'escale pour les convois de l'administration coloniale sur la route Maradi-Tanout. En 1931, Birnin Lallé est érigé en subdivision englobant les villages situés au nord de Birnin Lallé et de Dakoro. La subdivision était rattachée à sa création à Tanout, avant de passer en 1943 sous l'égide de Maradi. L'administration coloniale n'installa pas de poste administratif à Birnin Lallé. Quand, en 1947, il fut décidé de créer un poste administratif, on l'implanta à Dakoro qui devint le chef-lieu de la subdivision. La région s'appellera dès lors subdivision de Dakoro avant d'être appelée, après les indépendances, « arrondissement de Dakoro ».

Au cours de la même année, les premiers chefs de canton de la subdivision sont nommés et Birnin Lallé devient chef lieu de canton.

Le canton compte actuellement 133 villages et une tribu peule pour une population de 30 451 habitants.<sup>1</sup>

Nous nous intéresserons à la période qui va de l'installation des Français à aujourd'hui. C'est la période pour laquelle il y a des témoignages et qui constitue un enjeu d'appropriation dans le contexte actuel de la décentralisation. En effet, plusieurs groupes de l'arrondissement se disputent la paternité de la chefferie, les Gobirawa, les Aderawa et les Tagamawa.

La légitimité de la chefferie de Birnin Lallé est revendiquée aussi pour des raisons historiques par d'autres chefferies : la chefferie de Sabon Birni au Nigeria, qui était avant sa conquête par Ousman Dan Fodio la capitale du Gobir ; la chefferie du canton de Tibiri, actuelle capitale politique du Gobir nigérien ; et la chefferie de Kornaka, ancien chef-lieu de la province de Kornaka et de Birnin Lallé. Il y a donc le Birnin Lallé historique précolonial des Gobirawa et le Birnin Lallé colonial et administratif actuel. C'est de ce dernier dont il sera question ici.

L'histoire de la chefferie est contée différemment selon les interlocuteurs, chacun essayant de faire prévaloir une filiation qui lui est favorable.

Le chef de village au moment de l'arrivée des colonisateurs, un certain Dawèye, a été destitué par l'administration pour avoir détourné le mil des greniers de réserve selon l'actuel chef de canton, à cause des exactions qu'il faisait subir aux populations selon le journal de bord de Patrice Vilmin (1947).<sup>2</sup> Un chef intérimaire a été nommé en la personne de Aboubacar dit Garandam, un *dillali* (courtier) originaire de l'Ader, commerçant et féticheur très influent, qui s'était lié d'amitié avec les agents de l'administration coloniale qu'il hébergeait lors de leurs escales à Birnin Lallé. Les élections du 3 novembre 1947 ont conforté sa position politique. Aboubacar dit Garandam a été élu avec trente-deux voix sur cinquante-quatre chefs de villages consultés. Son concurrent le plus sérieux était Haido Tambari Jackou, fils du chef de canton de Kornaka, qui a recueilli seize voix. Aboubacar dit Garandam a été nommé chef de canton de Birnin Lallé le 12 décembre 1947 par le Gouverneur Toby lors de la visite de ce dernier dans la subdivision (Vilmin 1947). Les autres chefs de canton de la subdivision ont également été nommés : Tambari Jackou devint chef de la province de Kornaka et de Birnin Lallé, Tankari et Aghali devinrent respectivement chefs des cantons de Tagriss et de Bader.

Aboubacar dit Garandam régnera de 1947 à 1972. À sa mort, il sera remplacé par Maydabo, du groupe gobirawa de Birnin Lallé, issu de l'une des premières familles à s'installer dans le village. C'est un ancien gommier<sup>3</sup> réputé pour son zèle dans la collecte des impôts. Il doit sa nomination, selon les opposants au chef actuel, à son amitié avec un ancien administrateur civil du cercle de Tanout, qui, au moment de la mort de Garandam, était préfet de Maradi. On était sous le régime du RDA. Après sa nomination, Maydabo quitta Birnin Lallé et s'installa à Dakoro.

La chefferie passe donc des mains du groupe des Aderawa à celui des Gobirawa. Maydabo meurt en 1981 et son fils, Issoufou Maydabo, actuel chef de canton, est nommé par arrêté du président Seyni Kountché en sa qualité de ministre de l'Intérieur. Il appartient au corps de la garde républicaine comme son père. Depuis que la chefferie est passée aux mains des Gobirawa, elle a progressivement réintégré le giron du Gobir en se rapprochant politiquement de la chefferie de province de Tibiri, qui assure la tutelle des chefferies des cantons du Gobir, en s'appropriant les attributs et les rites des chefferies du Gobir, notamment la nomination d'une *inna* ou « mère » (associée aux cultes de possession) et la présence d'un *may raya*, intronisateur (« celui qui passe le turban au chef ») désigné par le chef de province du Gobir.

L'opposition à la chefferie est constituée par la famille du premier chef de canton Garandam. Une grande partie de ses descendants et sympathisants est regroupée dans le quartier Kourmi à Dakoro. Ils sont propriétaires fonciers mais n'ont pas d'ancrage dans les zones rurales. Le groupe des Aderawa auquel ils appartiennent est surtout puissant dans la ville de Dakoro, où il contrôle une grande partie de l'activité économique et investit de plus en plus dans la politique locale.

Sa faible profondeur historique, les querelles de légitimité, le transfert du chef-lieu de canton à Dakoro, et la proximité de cette dernière ville ont fragilisé la chefferie du canton de Birnin Lallé. La décentralisation apparaît alors comme une nouvelle épreuve dans sa quête de légitimité.

#### *Le sarki rafi de Korahane*

C'est au début du <sup>xx</sup>e siècle, à la faveur de la paix coloniale, que les Peuls de Sokoto, qui étaient jusque-là confinés au sud du Gobir et du Katsina auxquels les opposait une interminable guerre, ont commencé à émigrer vers le nord dans le territoire du Niger. Ils fondèrent les actuelles chefferies peules de Konni, Tahoua, Bangui et Madaoua. Une partie du groupe, après être passé par Tahoua et Keita, s'installa à Kornaka. Elle était conduite par Amadou, fils d'un grand marabout. C'est à la suite d'une querelle de succession que les membres auraient quitté leur village de Guelbadi, au sud de Guidan Roumji, dans l'actuel Nigeria.

Le groupe fut bien accueilli à Kornaka. Le chef de canton Jackou donna sa fille en mariage à Amadou et plus tard le nomma *sarki rafi*, titre hausa dans le Gobir, qui veut dire « chef d'expédition ». À cette période (début des années 1920), les nomades étaient administrés directement par les cantons : Kornaka gérait donc tous les nomades de la zone.

*En 1924, le chef de canton de Kornaka reçut le commandement des 11 fractions peules nomadisant dans son canton. Il laisse peu à peu le commandement de ce groupement à un de ses Ardo Serkin Rafi Amadou, originaire du Nigeria et ayant séjourné vers Madaoua en 1925 (Jackou 1970).*

Il faut souligner qu'avant l'arrivée des Peuls de Sokoto, il y avait déjà d'autres Peuls, notamment les Peuls Katsinawa, animistes et hausaphones. Les nouveaux venus avaient surtout la particularité d'être d'obédience islamique et étaient auréolés du prestige politique de Sokoto. Par ailleurs, les Peuls de Sokoto et les Touaregs kel gress entretenaient de vieilles relations politiques. Les Tambari de Kornaka étaient nommés pendant les premières années du <sup>xix</sup>e siècle à Sokoto (Jackou 1970). Les Peuls resteront à Kornaka pendant une vingtaine d'années avant de se déplacer en 1947 plus au Nord, à Korahane, leur fief actuel, à la suite de malentendus entre Amadou, le *sarki rafi*, et Tambari Jackou. Ce dernier nomma alors Douthi, un Peul wodaabe, comme *sarki hilani* (« chef des peuls » en hausa) de Kornaka.

Le *sarki rafi* Amadou fut intronisé chef de groupement en 1956. Il mourut en 1984 et son fils Mahé (actuel chef) lui succéda. Celui-ci a deux résidences, l'une à Korahane, chef-lieu du groupement, et la seconde à Dakoro.

Le groupement était jusqu'en 1980 à la tête de plus d'une centaine de tribus peules et touarègues. La création dans les années 1980 de trois nouveaux groupements, le groupement wodaabe de Bermo, le groupement kel gress d'Azagor et le groupement kel ferwan de Gadébéji, l'a amputé de la plus grande partie des tribus qui lui étaient rattachées. Il ne dirige aujourd'hui que dix-huit tribus, avec une population estimée à 5 449 habitants.<sup>4</sup>

Le *sarki rafi* a acquis une reconnaissance politique en se faisant nommer chef de groupement. Mais la zone presque vierge dans laquelle le groupe s'est installé dans les années 1930 est aujourd'hui à la lisière du front culturel. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs se multiplient. La stabilisation du front culturel et la préservation d'un espace vital pour l'élevage et le groupement sont un nouvel enjeu pour le *sarki rafi*. C'est sous cet angle que la décentralisation sera abordée et jugée.

#### *Le groupement kel gress d'Azagor*

Les Touaregs de ce groupement ont émigré pour la grande majorité d'entre eux de la région de Madaoua au début du siècle. Ils appartiennent à la confédération touarègue des Kel Gress, mais se sont métissés au cours des années avec l'autre groupe touareg de l'arrondissement, les Kel Ferwan, venu de la région d'Agadez.

À l'arrivée des Français, ils nomadisaient déjà dans la région. Un village symbolise leur présence, Maylafia, situé à une vingtaine de kilomètres au nord-est de Dakoro. Ce village a accueilli en 1947 la première école nomade de la région, qui allait former les premiers cadres touaregs et peuls de la région.

Dans le cadre de la politique de recensement et de contrôle de la population par l'administration coloniale, ils devinrent une tribu indépendante. Cette tribu, que dirigeait le père de l'actuel chef de groupement au moment de la création de la subdivision de Dakoro, a entretenu des relations sans histoires avec l'administration coloniale (Vilmin 1947). Elle a été érigée en groupement en 1984. L'actuel chef de groupement est un homme éclairé et un courtier en développement.

La plus grande partie des membres du groupement sont sédentarisés dans des villages appelés localement *zongo*. Certains de ces *zongo* sont situés sur le territoire d'autres cantons et groupements de l'arrondissement. Mais la plupart des chefs de tribu sont installés autour du chef-lieu du groupement, Azagor.

Le groupement ne se considère pas comme situé sur le territoire du canton de Birnin Lallé. Pour son chef, lors du découpage administratif de la subdivision par l'administration coloniale, il avait été créé des cantons pour les sédentaires dans la zone sud, et la partie nord de l'arrondissement, dite « zone restante », avait été attribuée aux nomades avec la vallée de la Tarka comme ligne de démarcation. Le groupement défend la spécificité pastorale de son fief, la vallée de la Tarka, qu'il occupe sur 20 km. Tout comme le *sarki rafi*, l'enjeu principal pour le groupement d'Azagor est la gestion des ressources naturelles. Le contrôle d'une commune rurale, au-delà de l'enjeu politique, est perçu surtout comme un moyen d'exercer un droit de gestion sur les ressources naturelles. Lorsque la tribu voulait devenir groupement, le chef avait autorisé l'installation des agriculteurs qu'il faisait recenser pour augmenter le nombre de ses administrés. Cette stratégie se retourne aujourd'hui contre lui, les agriculteurs ayant colonisé une bonne partie de l'espace pastoral aux alentours immédiats du chef-lieu du groupement. Surtout, ils ont fondé des villages administrativement rattachés au canton de Birnin Lallé.

Compte tenu du caractère récent de l'occupation de l'espace et de la création des chefferies, on observe qu'il y a un enchevêtrement des populations et une instabilité

de la tutelle administrative, les populations passant d'une chefferie à une autre. Certains chefs de tribu ou de village sont affiliés à deux ou trois chefferies à la fois.

### ***Les grandes familles de l'arrondissement***

Comme partout au Niger, les statuts sociaux des groupes et des individus déterminent les rapports au pouvoir. Les groupes ethniques présentés plus haut ont des statuts sociaux différenciés. Mais l'une des particularités de l'arrondissement est la présence de « grandes familles » qui jouent un rôle important au niveau politique national et local. Ce sont principalement les familles régnautes au niveau des cantons et des groupements.

- La famille Tambari Jackou. Elle occupe une place à part pour le rôle politique important qu'elle a toujours joué. Kornaka, son fief, fut le premier poste colonial (1903-1906) avant que celui-ci ne soit transféré à Maradi en 1906. Elle a une prééminence certaine sur les autres grandes familles de l'arrondissement ; celles du *sarki rafi* et de Douchi lui doivent leur émergence politique avant leur émancipation progressive. Elle compte dans ses rangs plusieurs hauts cadres dont le plus connu est incontestablement Sanoussi Jackou, économiste et homme politique. Sous le régime du général Seyni Kountché, il a passé douze ans en prison à la suite du coup d'État militaire manqué de 1976. Il est actuellement à la tête d'un parti politique dont Dakoro est le fief.

- La famille du *sarki rafi*. Au départ, sa légitimité était surtout religieuse. C'est la famille Jackou qui l'a propulsée sur la scène politique. Les deux familles sont d'ailleurs liées par des relations matrimoniales. La création du groupement peul lui a permis de consolider son pouvoir politique. Mais c'est surtout le frère du chef de groupement, Cheiffou Amadou, ancien Premier ministre de la transition de l'après Conférence nationale, qui lui a donné une grande visibilité. Il est aujourd'hui président d'un parti politique très implanté dans la région de Maradi. La famille compte aussi d'autres hauts cadres civils et militaires, dont un ancien secrétaire d'État à l'Éducation nationale. Mais, au niveau de l'arène politique locale, ses membres ne sont pas très actifs. Ils militent plutôt dans le mouvement associatif pastoral.

- La famille May Dabo. Elle incarne la légitimité retrouvée du Gobir. Le chef de canton, en tant qu'ancien sous-officier de la garde républicaine, est un homme qui connaît les rouages de l'administration et son rapprochement avec le Gobir lui assure un soutien politique au niveau régional et national. La famille compte quelques diplômés et fonctionnaires. Son poids politique au niveau local est cependant faible. Elle a beaucoup d'appréhensions vis-à-vis de la décentralisation qui risque de conduire à un morcellement du canton et une perte de contrôle sur plusieurs villages situés en zone pastorale.

- La famille Kinni. Elle règne sur le groupement de Gadébeji. L'un de ses fils fait partie des premiers officiers des Eaux et Forêt du Niger. Feu A. K. a occupé le poste de secrétaire général adjoint du ministère de l'Environnement. Il n'est pas étranger à la création de la réserve faunique de Gadébéji. La famille est aussi active au plan politique. Des enfants de la famille ont été par trois fois élus députés pour

des partis différents. Elle entretient d'étroites relations avec la chefferie touarègue du canton de Belbeji (arrondissement de Tanout) dont le poids politique au niveau national est très important.

- La famille Douchi. Douchi a été nommé par Jackou comme *sarki bilani* (chef peul) de Kornaka après le départ de Amadou, le *sarki rafi* pour Korahane. Il fut ensuite nommé chef de tribu par l'administration coloniale. Le commandant de cercle de Maradi épousa sa sœur. C'est de cette union qu'est né Georges Condah, qui fut militant de l'UNIS, député à l'Assemblée nationale en France et président de l'Assemblée territoriale vers la fin de la période coloniale (Chaibou 2003). Les relations de Douchi avec l'actuel président de la République, Tanja Mamadou, à l'époque préfet du département de Maradi, lui ont valu d'être intronisé chef de groupement en 1981. Tanja, qui a été nommé la même année ministre de l'Intérieur, a créé le poste administratif de Bermo au profit du groupement peul de Douchi. Le député de la circonscription spéciale de Bermo a été élu grâce au soutien du parti du président. Elle compte quelques diplômés très actifs au niveau de l'arène locale dans le mouvement associatif.

- La famille Mouloul. C'est la chefferie kel gress d'Azagor. Le chef actuel jouit d'un grand prestige au niveau de l'arène locale. Il peut aussi compter sur des soutiens politiques hors de l'arène locale. Les Touaregs kel gress d'Azagor entretiennent des relations matrimoniales avec leurs voisins de l'Est, les Kel Ferwan de Gadébéji et de Belbéji. Le groupement adopte aussi la même stratégie que le canton de Birnin Lallé de rattachement à son entité d'origine, en se rapprochant de l'ensemble Kel Gress, dont le centre se trouve dans l'arrondissement de Madaoua. Si, au plan politique, la confédération kel gress n'est pas visible au niveau national, elle compte en revanche dans ses rangs un richissime entrepreneur. Il est très courtisé par la classe politique et a par ailleurs opté pour une accumulation du capital en bétail. Il possède des troupeaux à Azagor et, il est à la tête d'une association d'éleveurs. Les ressortissants du groupement sont aussi actifs sur le plan politique. Ainsi l'un d'entre eux fut préfet, dirigeant national d'un parti politique, et député.

- La famille Garandam. C'est l'opposition au chef de canton mais son poids politique reste faible. L'un des petits-fils de Garandam est actif en politique. La famille a une carte importante qui pourrait servir un jour. En effet, c'est au sein du groupe aderawa dont, elle est chef de file, que se recrutent les grands opérateurs économiques actuels de Dakoro.

- La famille Alkali Idrissa. C'est la famille du cadî de Dakoro. Alkali Idrissa a été désigné comme cadî en 1947 au moment de la création de la subdivision. Il vient de Kornaka où sa famille s'était établie depuis longtemps. Elle jouait un rôle important auprès de la chefferie locale. Parmi la descendance du cadî Idrissa, deux personnalités se sont distinguées sur l'arène politique locale. Il y a eu d'abord Elhadji Assada, qui a été traitant en arachide dans les années 1950 à Maradi et qui comptait beaucoup d'amis parmi les hommes politiques influents de l'époque. Il y a eu ensuite Tidjani Idrissa, ex-agent de la SONARA et activiste politique. Il a milité dans le Sawaba jusqu'en 1958, dans le RDA jusqu'en 1974. Il a ensuite été le leader incontesté du



MNSD à Dakoro comme le montre sa carrière de parlementaire : « *Elu en décembre 1989 député de la circonscription électorale de Dakoro sur la liste nationale présentée par le MNSD, Parti-Etat, membre de la commission des finances et du plan de l'Assemblée Nationale (Deuxième République), mandat interrompu par dissolution de l'Assemblée Nationale par un Acte de la Conférence Nationale en Août 1991. Réélu en février 1993 député de la circonscription électorale de Maradi sur la liste du MNSD Nassara, membre de la commission des finances de l'Assemblée Nationale. Membre du groupe parlementaire du MNSD Nassara, mandat interrompu par la dissolution de l'Assemblée Nationale en octobre 1994. Réélu député de la même circonscription sur la liste du même parti politique. Membre du groupe parlementaire du MNSD Nassara. Vice président de la commission des affaires économiques et du plan de l'Assemblée Nationale (mandat interrompu par le coup d'Etat du 27 Janvier 1996)* » (Chaibou 2003:397). La mort de Tidjani Idrissa en mars 1998 a affaibli politiquement sa famille même si l'un de ses fils, actuellement cadre de commandement, se veut le nouveau porte-drapeau.

Ce sont ces familles qui ont eu jusqu'à la veille de la décentralisation la haute main sur le pouvoir local au niveau de l'arrondissement de Dakoro. Elles sont représentatives des différents groupes sociaux en présence. Elles sont pour l'essentiel les chefferies de cantons et groupements, ces entités administratives mise en place par les colonisateurs et renforcées par l'État postcolonial (Olivier de Sardan 1999). Elles comptent toutes des cadres supérieurs et ont investi dans la politique et dans le mouvement associatif. Il y a des alliances (cf. infra) et des rivalités entre elles. Le choix des chefs-lieux des futures communes rurales, leurs limites territoriales, et la distribution des populations entre les communes, se jouent pour une grande part entre elles.

## **Les acteurs locaux face à la décentralisation**

### ***L'État local***

Le sous-préfet est la figure centrale de l'administration. Il est le représentant du gouvernement et le coordonnateur des services déconcentrés de l'État. Deux images se côtoient relativement à la fonction de sous-préfet dans l'arrondissement de Dakoro : celle du « commandant » autoritaire que symbolise Maï Bougé, le premier administrateur colonial de la subdivision, et celle du « pilleur » de biens publics, dont l'actuel sous-préfet serait un exemple selon nos interlocuteurs.

La faillite économique de l'État central et les mauvaises pratiques de gestion ont fragilisé l'administration locale. Elle est handicapée par le manque de moyens et l'ingérence des responsables locaux des partis au pouvoir. Par exemple, le sous-préfet ne dispose pas de véhicule de fonction, ce qui l'oblige à réquisitionner les véhicules des services techniques et des projets ou à emprunter ceux des leaders politiques locaux. Il ne jouit pas des pleins pouvoirs que lui confère sa fonction car il doit compter avec les leaders politiques locaux de sa mouvance politique, dont il doit satisfaire les desiderata. Il est toujours sous la menace d'un départ (d'une « affectation »). Il semble que plusieurs lettres aient été écrites dans ce sens, et que des délégations aient fait le déplacement à Niamey pour rencontrer les autorités centrales à ce sujet.

Les projets de développement passent de moins de moins par lui, lui préférant les responsables des associations et des ONG locales.

Le sous-préfet est président de plusieurs comités dont le plus important est le comité technique d'arrondissement (COTEAR), chargé de la planification des opérations de développement, appelées « fiches d'opérations ».

Si le poids politique du sous-préfet s'est amenuisé, par contre son pouvoir de signature lui permet de négocier avec les autres acteurs. En effet, il est le seul ordonnateur des dépenses de la collectivité, et, à ce titre, les notables politiques locaux, pour la plupart des commerçants, sont obligés de composer avec lui pour accéder aux marchés publics. Les services techniques, qui ne reçoivent plus de délégation de crédit de leurs ministères depuis des années, dépendent entièrement de lui pour leur fonctionnement. Il utilise cette carte pour recruter des militants parmi les agents de l'État. Ses relations avec les chefs traditionnels sont ambiguës, faites de suspicion de détournement d'impôts et de conflits de compétences.

Le sous-préfet joue le rôle de « facilitateur » entre le Haut-Commissariat à la Réforme administrative et à la Décentralisation, les chefs traditionnels et les populations.

Mais il estime que ses avis ne sont pas pris en compte et reproche au HCRA/D de ne pas prendre en considération la dimension économique dans le découpage administratif. Il déplore que le choix des futures communes rurales soit l'affaire des chefs traditionnels.

### ***Les chefs traditionnels***

Ils ont trois casquettes : représentants des populations, auxiliaires de l'administration, et groupe de pression corporatiste regroupé dans l'Association des chefs traditionnels du Niger. Ils ont beaucoup d'appréhensions par rapport au projet de décentralisation. Leurs craintes sont relatives à la perte de pouvoir, de légitimité, de territoires que va engendrer la communalisation. Ils se défendent d'avoir inspiré au gouvernement le découpage actuel qui repose sur les cantons et les groupements. Il y a, selon eux, trop de précipitation de la part du pouvoir. Depuis l'avènement du processus démocratique et l'émergence de nouveaux acteurs dans l'arène locale, leur pouvoir a considérablement diminué, ce qui justifie leurs craintes :

- certains de leurs administrés sont devenus des militants des partis politiques, d'ONG et associations, et échappent ainsi à leur contrôle ;
- l'administration locale est devenue partisane, elle les écoute de moins en moins, et s'accapare certaines de leurs prérogatives ;
- la présence d'une délégation judiciaire et d'associations des droits de l'Homme offre plusieurs possibilités de recours quant à leurs décisions en matière de règlement des conflits ;
- les projets de développement traitent directement avec les populations, les ONG et associations, alors que l'attribution des financements des opérations de développement était, il y a quelques années encore, une source de légitimation et d'enrichissement pour les chefs ;

- les députés et les autres hauts cadres nationaux tendent de plus en plus à se substituer à eux dans la représentation des populations et le règlement des conflits.

Tous les nouveaux acteurs de l'arène locale se sont en fait établis sur une parcelle de leur pouvoir. Selon eux, ce sera la même chose avec les prochains conseils municipaux. L'absence des textes relatifs au transfert des compétences les met dans une position de *wait and see*. Qui gèrera le foncier ? Qu'en sera-t-il de la justice administrative ?

Les propos de ce chef de canton résumant l'état des relations entre les chefs traditionnels et les autres acteurs avec lesquels ils partagent les mêmes domaines de compétence :

Avec les régimes démocratiques, nous sommes mal à l'aise, ça, je peux vous le dire. Je sais que les autorités administratives ne respectent pas la loi qui est de notre ressort. Pour moi, ils ne font rien pour le développement, on sent que tout est politique. Vous voyez, dans la gestion des conflits, le politique ne laisse pas les chefs coutumiers faire leur travail. Au lieu de venir chez nous régler les problèmes, les gens préfèrent aller voir le politique. Au lieu que le sous-préfet appelle le chef de canton pour lui demander exactement la réalité des choses, ce dernier préfère attirer des ennuis au chef de canton. Même si tu essaies de t'expliquer, ils font comme si de rien n'était, il y a un manque de confiance entre nous. Mais au temps du régime d'exception, chacun fait convenablement son travail, personne ne se mêle dans le travail de l'autre. Moi, je préfère que nous nous entendions avec les autorités administratives, et si on a un défaut, on le dit, vice versa, comme ça, on a une solution et on reste en paix. On est tous venus pour un développement, il faut qu'on cherche à avoir des initiatives pour satisfaire la population. Vous savez, en premier lieu, le chef de village ou de canton a un rôle de conciliateur ; on tente toujours de concilier et si le chef de canton n'arrive pas, il emmène les gens chez le sous-préfet et si, lui aussi, il n'arrive pas à concilier, il les envoie à la justice pour le jugement.

Mais les chefs traditionnels gardent une capacité de nuisance, notamment en tant que collecteurs de l'impôt de capitation ou taxe d'arrondissement. Il suffit qu'ils fassent preuve de négligence pour que le taux de recouvrement baisse. L'absence d'investissements publics dans l'arrondissement du fait des détournements supposés ou réels de la taxe d'arrondissement sert de prétexte à l'incivisme fiscal. Mais le sous-préfet accuse les chefs traditionnels de détourner une partie des impôts collectés. Dans ces conditions, on peut douter des taux de recouvrement officiels.

Il ne fait aucun doute que les chefs traditionnels ont perdu de leur influence d'antan au profit de nouveaux leaders politiques. Mais, grâce à l'adoption en 1993 d'un statut de la chefferie traditionnelle, ils ont gardé le monopole du pouvoir coutumier aux mains des familles régnantes actuelles et de leurs descendants. L'Association des chefs traditionnels du Niger, tout en se maintenant sur le terrain politique, opère un glissement vers le développement. En effet, les chefs traditionnels sont de plus en plus sollicités dans le cadre de la sensibilisation des populations. C'est ainsi qu'une convention lie leur association à l'UNICEF dans le cadre des programmes sida et émancipation des femmes. On peut voir dans cette alliance une stratégie des bailleurs de fonds pour limiter l'influence négative des chefs coutumiers et des religieux.

La décision du gouvernement de communaliser tous les cantons et certains groupements a mis sur le devant les chefs traditionnels dans le processus de décentralisation. Ce sont eux les véritables interlocuteurs du Haut-Commissariat à la Réforme administrative et à la Décentralisation. Le processus a été le suivant : le Haut-Commissariat leur demande de faire des propositions, il les amende, envoie des missions sur le terrain pour discuter, et, au besoin, il sollicite de nouvelles propositions. C'est ainsi que, pour Birnin Lallé, on est passé de douze communes proposées à quatre retenues.

### ***Les leaders politiques locaux***

Il s'agit des responsables locaux des partis politiques. Plusieurs partis politiques sont implantés dans l'arrondissement de Dakoro. Les principaux sont : le Mouvement national pour la société de développement (MNSD-Nassara), le Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS-Tarayya), la Convention démocratique et sociale (CDS-Rahama), le Parti nigérien pour l'auto-gestion (PNA-Alouma), le Rassemblement pour la démocratie et le progrès (RDP-Jama'a), l'Alliance nigérienne pour la démocratie et le progrès (ANDP-Zaman Lahiya), le Parti pour l'unité nationale et la démocratie (PUND-Salama).

L'arrondissement de Dakoro disposait de trois députés au cours de la législature 2000-2004, dont deux pour la circonscription de Dakoro, et un pour la circonscription spéciale de Bermo. Deux des trois députés sont membres du parti MNSD, alors que le troisième député est du PNDS, chef de file de l'opposition.

Chaque parti dispose d'une section locale dirigée par un président. Pour la plupart, les leaders politiques locaux sont des commerçants qui se sont investis en politique pour mieux faire fructifier leurs affaires. Leurs statuts sociaux reflètent l'hétérogénéité sociale de l'arrondissement. Les responsables des sections des partis au pouvoir sont des conseillers officieux du sous-préfet. Ce dernier est nommé parmi les militants des partis au pouvoir, qu'il soit de la région ou d'ailleurs. Il doit sa position à son engagement pendant les élections. Sa légitimité a une double source, celle du gouvernement qui l'a nommé et en a fait son représentant, et celle des militants qui ont permis aux partis de gagner les élections. Les leaders locaux des partis au pouvoir utilisent cette ambiguïté pour faire pression sur le sous-préfet. Les conflits entre le sous-préfet et les politiciens sont souvent arbitrés au niveau national par les bureaux exécutifs nationaux des partis ou par le gouvernement. C'est l'un des nœuds de jonction entre les arènes nationale et locale.

La plupart des leaders politiques étant des commerçants, ils considèrent avoir plein droit sur les marchés de la collectivité, parce qu'ils sont au pouvoir mais surtout pour récupérer le capital investi par eux dans les campagnes électorales. Ils attendent le « retour d'ascenseur » et ce, d'autant plus qu'ils viennent au secours de la collectivité quand ses caisses sont vides. Ils fournissent du matériel et du carburant à crédit, ce qui accroît leur pouvoir vis-à-vis du sous-préfet.

Les partis politiques au pouvoir contrôlent aussi la chaîne de collecte de certaines taxes. Cette pratique est née en 1993 avec l'arrivée au pouvoir de l'Alliance des forces du changement (AFC). Les leaders locaux désignent les percepteurs des taxes

du marché qui travailleront sous la direction du secrétaire d'arrondissement. La répartition des percepteurs par parti se présente comme suit à Dakoro : MNSD : quarante-cinq, CDS : trente, autres partis alliés : neuf.

Les taxes concernées sont la taxe d'identification des animaux, la taxe de présentation au marché, la taxe d'abattage, et la taxe aux ambulants et colporteurs (*asangam*). L'octroi de la perception de ces taxes aux leaders des partis politiques est une récompense pour les services rendus, mais c'est aussi une forme de financement des partis politiques. Les sommes collectées vont pour une part à la collectivité, pour une autre part aux dirigeants du parti, pour une part aux collecteurs. Les percepteurs reçoivent officiellement une remise de 10 pour cent. Très souvent, le chef local d'un parti en est le principal bailleur de fonds, et il n'y a donc pas de séparation entre la caisse du parti et ses poches.

Les positions des politiciens locaux sur la décentralisation sont officiellement alignées sur celles des bureaux politiques de leurs partis, mais l'impression qui se dégage est que l'origine géographique et sociale des intéressés pèse en fait plus dans leurs appréciations. Chaque leader se sent plus proche des positions défendues par son chef traditionnel.

Pour les partis politiques, l'intérêt de la décentralisation réside surtout dans l'occasion qu'elle leur donnera de renforcer leur pouvoir au niveau local, et, à ce titre, la constitution des listes pour les conseils municipaux se prépare.

Les responsables locaux des partis participent aux réunions qu'organisent les missions gouvernementales et parlementaires sur la décentralisation. Il n'y a pas une grande divergence de vue entre les partis au pouvoir et ceux de l'opposition, et la cohabitation entre eux se passe plutôt bien sur le terrain. Le fait majeur est surtout le nomadisme politique et les dissensions au niveau de certains partis. La CDS constitue le cas le plus significatif.

Le parti CDS-Rahama a, en effet, enregistré un certain recul au niveau de l'arrondissement du fait des soubresauts qu'il a connus. Il y a d'abord eu le départ de Sanoussi Jackou, qui était vice-président du parti et qui a créé son propre parti le PNA-Al Ouma, en emmenant avec lui plusieurs militants notamment ceux du canton de Kornaka dont il est originaire. Actuellement, la rivalité entre Mahamane Ousmane, président du parti, et Cheiffou Amadou, vice-président, se traduit par l'existence de deux bureaux pour la sous-section de Dakoro, l'un représentant la tendance Ousmane et l'autre la tendance Cheiffou. Même si le litige n'est pas tranché, il semble que c'est la tendance Ousmane (actuellement président de l'Assemblée) qui bénéficie de la compréhension des autorités. Cette guerre des chefs a coûté à la CDS de ne pas avoir de député dans l'arrondissement de Dakoro, alors qu'elle en avait eu un à la première législature de 1993. À cela s'ajoute le départ de l'ancien président de la section, l'homme d'affaires Alpha Hamidou, qui n'a pas apprécié que, pendant qu'il était hospitalisé au CHD de Maradi, le président du parti Mahamane Ousmane qui était en tournée dans la région n'ait pas daigné lui rendre visite. Le président du PNDS, lui, est allé le voir deux à trois fois. À sa sortie de l'hôpital, il a demandé à ses partisans de rejoindre le PNDS.

Parmi les députés de l'arrondissement, le cas de celui du MNSD constitue l'exemple d'une ascension personnelle :

B. A. a 63 ans. Il est du hameau de Zango Kazamey à une dizaine de kilomètres de Dakoro. Le hameau est rattaché à la tribu Rissa Bahago, de Kornaka. B. A. est d'origine sociale modeste. Il est installé à Dakoro depuis 1974. Il s'est lancé très jeune dans le commerce en tant que convoyeur d'animaux pour des commerçants de Maradi et de Dakoro, avant de devenir lui-même commerçant de bétail. Il a fait fortune et a diversifié ses activités. Il est considéré aujourd'hui comme l'un des plus grands opérateurs économiques de Dakoro. À titre d'illustration, la collectivité lui doit une quarantaine de millions pour des factures impayées. À côté du commerce, B. A. s'est lancé aussi très tôt dans le militantisme politique à travers les structures de l'ancien parti-État, le Mouvement national pour la société de développement (MNSD), à travers la *samaria* et les coopératives. À ce titre, B. A. a participé à toutes les grandes manifestations du parti au niveau national. Il était membre de la délégation du parti à la Conférence nationale. Il était vice-président de la section MNSD de Dakoro. À la mort du président de la section, Tijani, qui était le député à la dernière législature, il devient le président de la section. Il était le seul capable de la diriger en raison de ses moyens matériels et financiers. C'est donc tout naturellement aussi qu'il s'est présenté comme candidat à la députation. Dans le même temps, il devint adepte du courant islamique wahabiste appelé localement *izgala* apparu au début des années 1990 au Nigeria et qui s'est vite propagé dans les régions frontalières du Niger. Il est le président de cette confrérie à Dakoro. Il a construit une mosquée et plusieurs écoles coraniques. Au cours du renouvellement des structures du parti MNSD en fin 2001, il a été le seul député président de section à n'avoir pas été reconduit. Il semble de plus en plus privilégier son rôle de propagandiste religieux, et ses nouvelles convictions religieuses sont incompatibles avec les pratiques de corruption et de clientélisme propres au système qui l'a fait émerger.

### ***Les chefs religieux***

L'affiliation des imams qui dirigent les trois grandes mosquées de la ville de Dakoro est révélatrice des rapports entre le politique et le religieux, et de l'évolution observée depuis une dizaine d'années.

- L'imam de la grande mosquée du vendredi est en place depuis le régime de Kountché. Il a été élu sous les auspices de l'Association islamique du Niger dont il dirige la sous-section. L'Association islamique du Niger était, avant l'ouverture politique au début des années 1990, la seule structure autorisée à s'exprimer sur les questions religieuses. Elle incarne la ligne officielle et un islam modéré. C'est elle qui désigne les assesseurs qui assistent le juge au niveau de la délégation judiciaire de Dakoro.
- L'imam de l'ancienne petite mosquée du vendredi a été nommé par le chef de canton de Birnin Lallé. On peut dire qu'il est l'imam du chef, alors que l'imam de la grande mosquée est l'imam du régime et de la ville de Dakoro. Cette situation est liée au fait que le chef-lieu de canton se trouve à Dakoro qui est aussi un espace urbain. Dans tous les cantons, il y a un imam qui assiste le chef de canton.

- L'imam de la mosquée des *in izala* représente la secte apparue dans les années 1980 qui se distingue par un certain militantisme religieux. Les *in izala* sont minoritaires mais sont financièrement puissants. Ils allient islam et affaires. Ils sont bien organisés et créent des mosquées et des écoles coraniques un peu partout.

Les chefs religieux disent ne pas être associés au processus de décentralisation et évitent de se mêler des affaires politiques. Ils sont surtout sollicités pour leur puissance mystique par les leaders politiques en quête d'un meilleur avenir. C'est l'un des passages obligés pour espérer gagner les élections.

### ***Les femmes et le pouvoir local***

Les femmes sont présentes et actives à différents niveaux du pouvoir local. On peut distinguer quatre cas de figures au niveau du canton de Birnin Lallé : la participation à la gestion du pouvoir coutumier, la régulation du jeu politique local par les alliances matrimoniales, la participation aux associations et le militantisme dans les partis politiques.

Pour le premier cas de figure, nous avons la *inna* ou « mère » du canton de Birnin Lallé. *Inna* est un titre conféré à certaines femmes dans les cours hausa, en particulier dans le Gobir. La *inna* gère les femmes libres et les questions magico-religieuses. Elle est choisie parmi la parentèle du chef. Elle assiste à ses côtés aux réunions officielles, dirige les fêtes religieuses animistes, et prélève des impôts et taxes sur ses disciples.

Les alliances entre les différentes familles princières de l'arrondissement sont médiatisées par les femmes. On observe que toutes ont donné ou reçu des femmes. Cette stratégie est également observée chez les opérateurs économiques et les hauts cadres. Nombreux sont ceux qui prennent leurs épouses au sein des chefferies. Il s'agit pour les premiers de se faire adopter et de sécuriser leurs biens (surtout quand ils sont étrangers) et, pour les seconds, d'acquérir une reconnaissance sociale et une légitimité au niveau local. Les femmes créent ainsi les liens entre anciens et nouveaux acteurs politiques.

La liberté d'association acquise avec la Conférence nationale et l'intérêt des bailleurs de fonds pour le genre ont provoqué un *boom* associatif féminin. Plusieurs groupements féminins suscités par les projets de développement existent au niveau du canton. Certains sont fonctionnels, d'autres sont des coquilles vides. Il faut cependant dire qu'il existe des regroupements informels de type traditionnel autour des tontines. C'est dans le domaine du crédit et de l'épargne que les femmes sont les plus actives. La présence d'une clinique juridique permet aux femmes de s'informer sur leurs droits et leurs devoirs. Elle est dirigée par une femme juriste, ce qui semble-t-il explique sa forte audience.

Les femmes sont aussi très actives dans les partis politiques. Elles sont présentes dans les bureaux des sous-sections. Elles ne jouent pas un grand rôle dans les décisions mais elles sont incontournables pendant les campagnes électorales : c'est sur elles que repose le travail d'organisation des meetings et la campagne de proximité. Tous les partis politiques ont leurs organisations féminines (les Amazones pour le MNSD, les Roses pour le PNDS, etc.).

### ***Les cadres ressortissants***

On peut distinguer les cadres résidant à l'extérieur qui ont un pied dans l'arène locale, et les cadres en poste localement actifs sur la région en politique ou en courtage en développement.

Dakoro s'est singularisé pendant la période de transition de l'après Conférence nationale par le fait que plusieurs de ses ressortissants ont occupé de hautes fonctions : le poste stratégique de Premier ministre, le poste de vice-président du Haut Conseil de la République, deux postes de préfet sur huit. Cette présence dans les hautes sphères de l'État qu'on observe encore crée des articulations entre arène nationale et arène locale par le jeu des réseaux sociaux et politiques.

Les ressortissants de Dakoro ont créé un cadre de concertation : l'Association des ressortissants de Dakoro, présente sur l'ensemble du territoire national et dont l'objectif est surtout l'entraide entre ses membres et des actions en faveur des populations de l'arrondissement en cas de catastrophes. De l'avis de plusieurs de ses militants, elle traverse actuellement une certaine phase de léthargie, même si elle a à son actif la création depuis quelques mois d'une mutuelle d'épargne et de crédit dénommée Gandun Dakoro. Dans le cadre de la prochaine électrification de la ville, l'association est sollicitée pour une contribution afin de compléter l'apport des populations demandé par la société d'électricité.

Certains cadres se sont investis dans le courtage en développement à travers les ONG comme A. Y., ancien cadre de commandement, président de l'ONG Tatalun Tchimakà ; A. M., sociologue, président de l'ONG Eco-développement participatif ; A.M., cadre à l'INDRAP, président de l'ONG Contribution à l'éducation de base (CEB). Ces cadres ne résident pas sur le territoire de l'arrondissement, mais ils y interviennent pour la réalisation d'actions de développement au profit des populations. Pour le moment, il s'agit surtout de mécénat, mais qui pourrait évoluer vers de l'entreprénariat politique.

Au niveau de l'arrondissement, on note la naissance d'un mouvement associatif important porté par les ressortissants qui s'investissent dans le développement et dans le processus démocratique. Le corps des enseignants et celui des jeunes diplômés sont les plus actifs. Mais le collectif des associations pastorales n'est pas en reste.

### ***Les projets de développement***

La décentralisation, c'est à la fois le transfert du pouvoir politique mais aussi la possibilité pour les populations de planifier leur propre développement et de gérer leurs ressources économiques et financières.

L'image d'arrondissement pauvre attribuée à Dakoro est réfutée par tous : administration locale, services techniques, leaders locaux et projets de développement. Tous considèrent que les ressources de l'arrondissement sont mal gérées. Il y a un important potentiel économique, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, du commerce, du transport et de l'émigration. Dans le domaine agricole, avec 42 pour cent de la superficie de la région, les productions des cultures pluviales



sont parmi les plus riches du département de Maradi. L'arrondissement a aussi le cheptel le plus important de la région. Il y a une dizaine de marchés de bétail et de céréales disséminés sur le territoire de l'arrondissement dont les plus importants sont Dakoro, Sabon Machi, Sakkabal et Intuila. En raison du nombre de marchés et de sa position intermédiaire entre le département de Maradi et les départements de Tahoua et Agadez, l'activité de transport est très importante. L'arrondissement connaît un fort taux d'exode interne et externe qui constitue une source non négligeable des revenus pour une zone chroniquement déficitaire.

L'État a cessé d'investir dans le développement depuis très longtemps. L'arrondissement en tant que collectivité a une autonomie financière. Chaque année, le comité technique d'arrondissement (COTEAR), qui regroupe les principaux acteurs étatiques (administration locale, services techniques, autorités coutumières), se réunit pour adopter le budget de la collectivité. Mais les allocations budgétaires sont fictives. Seul le fonctionnement est en partie assuré. Les fiches techniques d'opérations élaborées par les services techniques pour les besoins d'investissement sont ignorées. Dans la pratique, l'État a délégué ses fonctions dans ce domaine aux projets et ONG. Ce sont principalement les projets qui investissent dans le développement. Même à ce niveau, l'arrondissement de Dakoro est considéré comme le parent pauvre en matière de projets de développement comparativement aux autres arrondissements du département. Cette situation est liée à deux facteurs principaux :

- L'arrondissement occupe une zone frontalière excentrée : c'est la zone de transition entre les zones agricole au Sud et pastorale au Nord. Les projets agricoles se concentrent au Sud et les projets de développement pastoral s'intéressent aux départements du Nord (Agadez et Tahoua) ;
- L'enclavement de l'arrondissement : très souvent, les projets de développement privilégient les zones d'accès facile et dotées de moyens de télécommunications. Il est à noter par exemple que tous les projets basés à Dakoro ont leurs propres systèmes de communications radio.

Au moment de l'étude, quatre grands projets intervenaient dans l'arrondissement avec de fortes concentrations dans le canton de Birnin Lallé :

- le programme d'appui au secteur de l'élevage (PASEL), financé par la Coopération suisse ;
- le projet Hydraulique villageoise, financé par la Coopération allemande ;
- le projet Care-Dakoro, financé par Care-Danemark ;
- le programme de développement de la zone pastorale (PROZOPAS), financé par le Fonds européen de développement (FED).

Ces projets ont pour objectifs, selon leurs responsables, d'améliorer les conditions de vie des populations et de mettre en place des cadres locaux de gestion ou de concertation. Leurs domaines d'intervention reflètent les contraintes auxquelles sont confrontées les populations : l'hydraulique villageoise et pastorale (PASEL, PHV, et PROZOPAS), la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs transhumants (PASEL et CARE),

la sécurité alimentaire (CARE, PASEL et PROZOPAS), les infrastructures socio-économiques de base (PROZOPAS et PASEL), l'exode rural (CARE), l'appui à la société civile (PASEL). Malgré ces objectifs communs, il n'y a pas de cadre de concertation entre les projets, ce qui engendre des incohérences dans les approches méthodologiques, les outils pédagogiques et le maillage des interventions.

Les projets, du fait des ressources financières et des actions dont ils sont porteurs, constituent un enjeu au niveau local. Il y a quelques années, l'administration locale et les chefferies étaient leurs relais au niveau local pour le choix aussi bien des sites d'intervention que des leaders des comités de gestion. Mais, avec la promotion de l'approche participative, les projets ont tendance à s'autonomiser et à contourner les services étatiques et les autorités coutumières pour s'adresser soit directement aux populations, soit à des associations locales. Les services techniques voient d'un mauvais œil la concurrence des associations jugées peu efficaces.

Avec la décentralisation, les projets vont certainement changer de dispositifs d'encadrement pour tenir compte de la nouvelle configuration administrative. Certains d'entre eux ont une approche communautaire, d'autres ont une approche terroir, d'autres encore une approche village. Quelle sera leur articulation avec les conseils municipaux qui auront le pouvoir légal d'élaborer des plans communaux de développement ?

### ***L'émergence d'un tissu associatif***

Il existe deux fédérations d'associations au niveau de l'arrondissement de Dakoro : la plate-forme paysanne et le collectif des associations pastorales.

La plate-forme paysanne a été mise en place dans le cadre de l'initiative Sahel 21 qui se propose de créer un cadre de concertation et d'expression pour les paysannes sahéliennes. Une coordination a été organisée au niveau national, et dans plusieurs régions du pays des sections ont été installées. C'est dans ce contexte que toutes les associations de Dakoro se sont réunies pour créer une section.

Mais cette fédération n'a mené pratiquement aucune activité. Cette inertie a conduit les associations pastorales à se détacher et à créer leur propre fédération. Un collectif des associations pastorales a été mis en place le 2 juin 2001 par les membres des bureaux des associations pastorales qui trouvaient le bureau de la plate-forme paysanne peu dynamique.

Le comité a pour objectifs : la représentation des éleveurs au niveau des instances de décision, l'intermédiation entre les éleveurs et les intervenants (services techniques et projets), la lutte contre l'insécurité alimentaire, la préservation de la santé animale, la gestion des ressources naturelles, la gestion du foncier. Le collectif est composé d'une dizaine d'associations dirigées par des ressortissants de l'arrondissement avec divers profils : des éleveurs, des agents de l'État à la retraite, et surtout des enseignants du secondaire et du primaire.

Les associations pastorales bénéficient de l'appui de plusieurs projets de développement dans le domaine de la formation sur des thèmes relatifs à la décentralisation. La présence de trois groupements nomades dans l'arrondissement et d'un centre

public d'élevage donne à ce secteur un rôle de premier plan. Les associations pastorales voient dans la décentralisation une opportunité pour les éleveurs d'émerger politiquement parce qu'ils sont actuellement marginalisés. Avec les communes dans la zone pastorale, le foncier pastoral pourrait être mieux géré. Il faut préciser ici qu'au niveau des associations pastorales, la frontière entre militantisme associatif et militantisme politique est très étanche.

### ***Les opérateurs économiques : nouveaux entrepreneurs politiques***

L'arrondissement compte une classe économique en grande partie jeune et assez dynamique. Ses réalisations dans l'immobilier sont visibles dans la ville de Dakoro. Elle se caractérise par une grande mobilité socioprofessionnelle. Ses activités principales sont le commerce des céréales et du bétail, le transport, les bâtiments, les forages, les puits, le carburant, etc. Leur position dans l'arène locale a évolué. Jusqu'au début des années 1990, les membres de cette classe économique étaient à l'écart du domaine politique, se contentant d'utiliser leur capital économique pour s'attirer la sympathie des administrateurs. Mais la faillite économique de l'État et la politisation des marchés publics les ont amenés à descendre dans l'arène politique comme le confirment ces propos d'un commerçant converti à la politique :

Je suis commerçant, transporteur. Tu sais, au début, la politique ne m'embêtait même pas, mais compte tenu de ce qu'on voit, tout est politisé ; si tu veux un marché, il te faut être dans un parti, et c'est pour cela que je me suis inscrit et j'ai été nommé l'année dernière président de la section de mon parti ... (A.L.).

Tous les grands partis de l'arrondissement (MNSD, PNDS, CDS) ont à leur tête des opérateurs économiques. Dans un premier temps, ce sont les difficultés de trésorerie de la collectivité qui les ont rapprochés du pouvoir administratif. Ils ont été sollicités pour avancer de l'argent ou fournir du matériel à crédit. Lors de la constitution des partis politiques, on a fait appel à eux pour financer l'installation et les campagnes électorales des partis politiques. Ils sont devenus les financiers des partis politiques. Chaque parti a ses commerçants. Depuis les premières élections de 1993, il s'est établi un contrat tacite entre les commerçants et les partis politiques. Les premiers financent les campagnes électorales. En cas de succès, les seconds remboursent en octroyant des marchés. Mais, aujourd'hui, les commerçants ont réinvesti leur capital économique dans la politique. Ils ont pris la tête des sections des partis pour contrôler la distribution des marchés au niveau local et se faire élire députés afin de «grignoter» les marchés au niveau national. La plupart des députés de l'actuelle assemblée sont des opérateurs économiques. À Dakoro, les deux députés sont des commerçants.

En dehors des marchés de la collectivité, les projets de développement ont donné un nouveau souffle à l'économie locale. Il y a en effet un important marché d'infrastructures, notamment les puits, les couloirs de passage et les forages. C'est pourquoi les chefs des projets sont très courtisés.

### **Le découpage territorial entre critères technico-administratifs et enjeux sociaux**

La décentralisation est sous-tendue par un projet politique visant à créer les conditions d'une meilleure participation des populations à la gestion des affaires publiques (rapprocher l'administration des administrés, créer des entités économiques viables, etc.). Pour ce faire un certain nombre de critères technico-administratifs, devant servir de base au découpage (distance entre les communes selon les zones, nombre d'habitants, viabilité économique, etc.), ont été définis.

C'est le Haut-Commissariat à la Réforme administrative et à la Décentralisation qui est chargé de la mise en œuvre de la décentralisation. Il n'a pas de démembrements et s'appuie sur les autorités administratives locales, les chefferies traditionnelles, la société civile et le réseau de réforme administrative.

La popularisation du projet de décentralisation a été faite dans le cadre de missions ministérielles et parlementaires. Elles ont surtout concerné les leaders d'opinion. Il n'existe pas, au niveau local, un cadre de concertation autour du projet de décentralisation, ce que regrettent tous les acteurs de l'arène locale, qui considèrent que la décentralisation a, au stade actuel, un contenu beaucoup plus politique que technique. Pour eux, les critères techniques et économiques ne sont pas encore pris en compte alors qu'ils déterminent la viabilité économique et financière des futures communes. Le principe de la communalisation des cantons et de certains groupements laisse la porte ouverte à toutes les interprétations. Pour les chefs de canton, cela veut dire que ce sont les chefs-lieux de canton qui deviennent automatiquement chefs-lieux des futures communes rurales ; pour les chefs de groupement, le siège de leur groupement doit aussi devenir chef-lieu de commune, et un territoire communal doit leur être attribué. C'est cette logique qui a prévalu au niveau du canton de Birnin Lallé, sauf pour la commune de Roumbou qui a été ajoutée par la suite sur intervention de l'un de ses ressortissants, député à l'Assemblée nationale. Cela a suscité des protestations de la part des ressortissants des gros villages et des zones excentrées qui estiment que leurs villages répondent mieux aux critères du Haut-Commissariat à la Réforme administrative et à la Décentralisation. Mais les chefferies se sont imposées. Le cas des groupements est encore plus critique. Sur quels critères retenir les groupements éligibles ? Le code rural ne reconnaît comme mise en valeur que l'activité agricole. La terre pastorale n'a pas de statut. Il n'y a que les cantons qui ont des territoires. Les groupements installés dans les zones agricoles sont des usufruitiers. Les chefs de groupements nomades ont adressé au président de la République une lettre en date du 16 février 2001 dans laquelle ils protestent contre leur marginalisation annoncée. À Dakoro, tous les groupements ont eu gain de cause. Ils ont « obtenu » des communes selon la formule locale.

À côté des critères technico-administratifs, les différents acteurs mobilisent d'autres ressources, notamment les légitimités historiques, les statuts sociaux, les réseaux politiques et sociaux, etc. Les stratégies autour du choix des futures communes rurales du canton de Birnin Lallé sont révélatrices de ces luttes autour du projet de décentralisation.

### ***La future commune rurale de Birnin Lallé***

Elle a pour elle la légitimité historique. Ancienne cité historique du Gobir, fondée par les Gobirawa dans leur avancée vers le sud, ancien chef-lieu de la subdivision du même nom, ancien marché, et chef-lieu de canton. Mais, de ce passé glorieux, il ne reste plus que les vestiges, au point que le village ne compte comme infrastructure qu'une école. Le marché ne s'anime plus ; le chef de canton a installé son palais depuis 1972 à Dakoro, ville qui n'est distante que d'une dizaine de kilomètres et qui sera érigée en commune urbaine. D'autres gros villages, notamment Intuila et Sakkabal qui lui sont rattachés, contestent son érection en commune rurale à cause de sa position géographique et de son faible équipement. La crainte du chef de canton est de perdre ces deux marchés, mais aussi vingt-trois villages qui pourraient être rattachés à la commune d'Azagor. Il se considère sans soutien politique, contrairement aux deux chefs de groupement qui ont leurs entrées au niveau du pouvoir central. Le choix de cette commune a surtout été dicté par des considérations socio-historiques car elle ne satisfait à aucun des critères officiels.

### ***La future commune rurale de Korahane***

Le village de Korahane est situé à 23 km à l'ouest de Dakoro en bordure de la Tarka sur la route latéritique Dakoro-Keita. Il a été fondé par un chasseur hausa du nom de Nahantchi. Avant la création du village, des nomades peuls bororo et touaregs nomadisaient dans la région. Le fonçage du premier puits a été l'œuvre de Peuls bororo.

Quatre chefferies sont installées dans le village :

- le chef de village de Korahane I, Abdou, descendant du fondateur du village, est un personnage effacé ;
- le chef de village de Korahane II, Chipkao, qui est arrivé avec sa population de Sourakane, un village situé à 4 km plus à l'Ouest, suite à une dispute avec des Peuls. Bien que d'un groupe casté, sa forte personnalité lui a permis de supplanter le premier chef, qui, du reste, a été déposé au profit d'un représentant ;
- le chef de groupement peul, le *sarki rafi*, qui s'est installé aux abords du village depuis 1946 ;
- le chef de village peul, *ardo* Dodo, nommé par le *sarki rafi*, dont les administrés viennent des populations des deux premiers chefs de village.

Le choix du village comme chef-lieu de commune ne pose pas problème, puisqu'il a une bonne position géographique et dispose d'infrastructures : un marché, un forage (en panne), une mini-adduction en gérance libre, un puits cimenté, une école, un centre de santé intégré, une grande mosquée et un verger.

La particularité de ce village est que la plupart de ces infrastructures ont été financées totalement ou en partie par des ressortissants, tous du groupement peul.

Cheiffou Amadou, ancien Premier ministre, jeune frère du chef de groupement, a financé la réalisation d'infrastructures socio-économiques, notamment la mini-adduction d'eau et le centre de santé intégré (CSI). En outre, il possède là une grande résidence qui pourrait selon ses proches abriter les services municipaux. Un

officier supérieur, neveu du chef de groupement, a fait forer le puits cimenté et a financé la construction de la mosquée. Ces réalisations sont diversement appréciées : pour les ressortissants du groupement, c'est une contribution au développement du village et de ses environs ; pour les Hausa c'est une volonté de faire main basse sur le village. L'enjeu autour de cette commune est à la fois politique et économique : au plan politique, il y a le contrôle de la future commune qui se joue entre les administrés du chef de canton et le groupement peul. Cette lutte pour le leadership n'est pas récente et les rapports sont très conflictuels entre les deux communautés comme on a pu le constater au cours de l'enquête. Chaque groupe défend par exemple l'antériorité de son installation par rapport à l'autre.

Au plan économique, le contrôle des ressources naturelles de la Tarka est l'enjeu principal. La rivalité politique se double d'une compétition entre l'agriculture et l'élevage. La question semble être : quel mode d'exploitation demain pour la Tarka ? Pour les éleveurs, il ne fait aucun doute que si la majorité municipale est détenue par les agriculteurs, la Tarka sera défrichée et l'activité d'élevage aura du mal à se maintenir. Pour les agriculteurs, le groupement veut faire de Korahane son lieu d'ancrage et une réserve fourragère.

### ***La future commune rurale d'Azagor***

Le village d'Azagor est situé à une vingtaine de kilomètres au nord de Dakoro. C'est le chef-lieu du groupement kel gress. Il dispose d'infrastructures dont la réalisation a été financée par le projet PROZOPAS : c'est le cas de l'école et de la cantine scolaire, de la case de santé, d'une banque céréalière et d'un parc de vaccination. Il existe deux puits cimentés, l'un construit par l'État et l'autre par le projet Hydraulique villageoise.

L'enjeu pour ses ressortissants est la défense du caractère pastoral de la zone de la Tarka. L'avancée du front culturel et la création de nouveaux villages plus au nord en ont fait une enclave dans le canton. Mais le chef de groupement considère ne pas être dans le canton de Birnin Lallé, mais plutôt dans la zone dite « restante ». Pour lui, les villages que revendique le chef de canton sont de création récente et leur installation a été négociée avec les précédents chefs de tribu. Il y a ici conflit entre la légitimité historique dont se prévaut le groupement sur ces terres qu'il occupait bien avant l'installation des agriculteurs, et l'appropriation foncière que confère l'activité agricole aux agriculteurs. L'autre enjeu, qui oppose le chef de groupement au chef de canton, est le contrôle du marché de Sakkabal. Avec la création récente de la commune de Roubou I, le chef de canton a atteint son objectif, celui d'empêcher le rattachement de ses villages au groupement d'Azagor. Le conflit entre les deux chefs montre la contradiction entre le principe de proximité géographique au fondement de la décentralisation, et la logique de proximité sociale que défendent les chefs traditionnels.

### ***La commune rurale de Roubou I***

Elle a été ajoutée à la liste lors de la dernière session (mai 2002) de l'Assemblée nationale. Elle figurait parmi les propositions du chef de canton, mais elle a surtout

été défendue par les ressortissants du village avec à leur tête le député Barka Tambari du PNDS dont la famille détient la chefferie du village. Elle est le symbole de la reconnaissance politique des *Tagamana*, l'autre groupe touareg du canton, qui estime avoir été spolié de son pouvoir politique depuis l'arrivée des colons. Dans leur lettre de protestation, les ressortissants de Roumbou I revendiquent la chefferie du canton.

L'érection de Roumbou I comme chef-lieu de commune rurale fait perdre à Birnin Lallé et/ou à Azagor le grand marché de Sakkabal. Elle relance de vieilles rivalités politiques entre les différents groupes ethniques. Elle montre aussi le rôle des ressortissants dans la défense des intérêts de leurs localités et de leurs groupes. Leur position de parlementaire a permis à beaucoup de députés de s'octroyer des communes.

### ***La commune urbaine de Dakoro***

Elle a été érigée en commune par la loi n°096/98 mais il n'y a jamais eu d'élection pour élire le conseil municipal. C'est le chef-lieu du futur département et le centre de décision administratif et politique. Son contrôle constitue un enjeu surtout pour les partis politiques. Mais sa proximité avec le village de Birnin Lallé fait dire à beaucoup de personnes que cette commune ne sera pas viable. On peut aussi émettre l'hypothèse que les opposants au chef du canton, qui sont actifs au niveau de la ville, tenteront de contrôler Dakoro.

### **Conclusion**

Le découpage territorial, le rattachement des villages et tribus et le choix des chefs-lieux des futures communes rurales ont été les moments forts du début de la décentralisation. Les différents acteurs se sont mobilisés, les uns pour conserver des privilèges, les autres pour accéder à la gestion du pouvoir. Tous ces acteurs se positionnent dans la perspective du contrôle des futurs conseils municipaux.

Dans les pages qui précèdent, nous avons essayé de décrire l'arène locale en choisissant comme entrée l'histoire politique et administrative de l'arrondissement et des chefferies. Les positions des différents acteurs dans l'arène locale ont été passées en revue en montrant les diverses légitimités dont ils sont porteurs et en quoi la décentralisation devient le prétexte à l'émergence de nouvelles dynamiques sociales autour d'enjeux territoriaux, sociaux et économiques. Le local devient un enjeu politique qui préfigure probablement de nouvelles formes de reconstruction de l'État central.

### **Notes**

1. Recensement général de la population 1988.
2. Vilmin, M., 1947, Journal de bord, Dakoro, Archives de la sous-préfecture de Dakoro.
3. Les goumiers constituaient le corps d'auxiliaires indigènes méharistes mis en place par l'administration coloniale, chargés entre autres de la collecte des impôts, on les appellera après les indépendances « gardes nomades ».
4. Recensement général de la population 1988.

